

5 - Administration générale

Vente de gré à gré d'une tondeuse

Rapport n° CP/2013/939

Service gestionnaire :

Service exécution et qualité comptables

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à la validation de la commission permanente la vente de gré à gré d'une tondeuse Kubota.

Il est proposé de céder de gré à gré au Conseil Général de la Haute Saône une tondeuse Kubota pour le prix de 6 000,00 €.

Cette tondeuse a fait l'objet d'une intégration dans l'inventaire du Département du Bas-Rhin suite au transfert des EMOP.

Elle figure dans l'inventaire sous le numéro AUT_08_12_00013 pour une valeur résiduelle de 12 160.02 € .

Cette tondeuse devait être cédée par le biais de France Domaine (CP/2013/548) mais elle n'a pas trouvé d'acquéreur lors de la vente du 10 octobre 2013.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- *Approuve le déclassement du matériel figurant dans le présent rapport*
- *En autorise la vente*

Strasbourg, le 18/11/13

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL